

Travail social, partenariat et transactions sociales **Appel à communications**

Journées d'études du CR « Transactions sociales » à Charleroi, novembre 2015

- Lieu :

*Haute École Louvain en Hainaut (Belgique), École Sociale de Charleroi,
rue Trieu Kaisin, 134, Montignies-sur-Sambre.*

- Date : 26-28 novembre 2015.

Dans de nombreux pays, le travail social est passé par une recomposition tumultueuse, produite par un curieux mélange de néolibéralisme (« l'assisté » devient « entrepreneur de soi ») et de radicalisme libertaire, visant l'émancipation collective et l'auto-organisation des plus démunis (Bacqué et Biewener, 2013). En France, dans les années 1990, ce débat a opposé les défenseurs du travail social statutaire aux partisans de son élargissement à l'intervention sociale (Chopart *et al.*, 2000).

La territorialisation de l'action sociale et la politique de la ville ont profondément transformé les pratiques du travail social en France, appelé par les collectivités territoriales et l'État central à s'engager dans des « dispositifs » d'actions partenariales locales, à conduire des « projets » et à évaluer des actions collectives (Ion et Ravon, 2005). Dans plusieurs pays d'Europe, sous l'influence des normes de la « nouvelle gestion publique », le travail social est réorganisé et soumis à des objectifs de réduction des coûts et de contrôle des procédures d'intervention (Merrien, 1999). Les formes d'intervention se diversifient et soumettent l'action des professionnels à des évaluations, contrôles de gestion et commandes publiques. En même temps, mais dans une autre logique, des organisations (associations, fondations, sociétés coopératives, groupes d'intérêt public) et des équipes professionnelles développent des « innovations sociales » (Klein *et al.*, 2014) : des recherches-actions et des dispositifs locaux construits en partenariat, pour répondre aux problèmes sociaux induits par les mutations économiques en cours.

Le « partenariat » est invoqué quand les travailleurs sociaux interviennent dans des dispositifs et des projets de développement local, social ou socioculturel ; ils collaborent avec des acteurs appartenant à d'autres professions et d'autres institutions. Nous faisons l'hypothèse que la recomposition en cours des compétences professionnelles et des secteurs d'activités repose sur un complexe de raisons opposées : venant « d'en haut » (*top down*), l'injonction au partenariat exige du travail social qu'il s'associe à des acteurs extérieurs à sa culture et à son champ (dans sa définition restrictive) : la police, la justice, l'école, l'entreprise, etc. Venant « d'en bas » (*bottom up*), l'aspiration à sortir du travail social individuel et réparateur, car il traite les symptômes, vise à agir sur les causes profondes des problèmes sociaux, qui relèvent d'interventions économiques, politiques, culturelles, etc.

Le partenariat est un mot galvaudé depuis la faillite des fameux « partenariats publics privés » : avec la bénédiction des pouvoirs publics, ces partenariats ont permis de construire vite des hôpitaux ou des prisons, mais à des conditions financières excessivement profitables au partenaire privé, laissant le gestionnaire public financièrement exsangue. Ici, les

partenaires sont des acteurs associés, dans un rapport conventionnel entre institutions et/ou dans des relations interpersonnelles en réseaux. Ils font partie d'un collectif organisé et coordonné pour atteindre un objectif commun. Pourtant, leurs intérêts divergent et ils fixent des objectifs contradictoires à l'action collective. Pour parler sérieusement de partenariat, il faut abandonner la rhétorique de l'égalité et de la complémentarité parfaites entre les partenaires, pour analyser les rapports de domination, de pouvoir et de contre-pouvoir entre eux. Le partenariat peut se construire comme une contrainte sur le travail social et/ou comme un champ de possibles et d'innovations.

Le travail social partenarial s'inscrit dans des pratiques multiples, des relations intersubjectives, des identités professionnelles croisées et des cadres institutionnels complexes. Il engage des aidants et des aidés, des partenaires locaux et des contextes législatifs, institutionnels, professionnels. Ces actions se prêtent à des analyses en termes de transaction sociale : c'est un processus d'ajustements réciproques, qui sont en même temps conflictuels et consensuels. Le travail social en partenariat s'exerce souvent dans des situations peu structurées, avec une régulation relativement ouverte, ce qui laisse des marges d'initiative aux acteurs pour développer leurs objectifs et leurs convictions. Ce sont des situations « semi-structurées et semi-aléatoires » (Remy, 1996) quand les acteurs détiennent une part de pouvoir de décision ou d'influence. Les ajustements successifs ouvrent de possibles accords sur des solutions partagées (provisoires ou durables). Le travail social en partenariat parvient souvent à élaborer un sens commun et des « principes d'accords » aboutissant à des « produits transactionnels » qui résultent d'une invention permanente à partir d'injonctions contradictoires, d'intérêts divergents, de rapports de pouvoir inégaux. Le produit transactionnel suppose un « compromis pratique qui ne dit rien sur le niveau de consensus » (Remy, 1998, p.35).

Le concept sociologique de transaction sociale s'inspire du droit et de l'économie, mais en insistant sur la pluralité des valeurs à prendre en compte (la seule valeur monétaire est insuffisante) et sur l'informel, qui est étranger à l'univers juridique (Blanc, 2009). La transaction ouvre la voie à une analyse des relations concrètes entre deux ou plusieurs personnes (ou groupes, ou institutions) qui ajustent progressivement leurs objectifs au cours d'échanges successifs, en vue d'aboutir à un accord partiel, en forme de « compromis pratique », sans renier pour autant leurs valeurs et leurs intérêts respectifs.

Pour étudier à nouveaux frais les partenariats dans le champ social, dans une perspective cumulative, le Comité de Recherche « Transactions sociales » s'appuie sur le séminaire qu'il a organisé en 1997, en « partenariat » avec le Service de la formation continue de l'université de La Rochelle, débouchant sur une publication : *Les transactions aux frontières du social* (Freynet et al., 1998).

Pour les travailleurs sociaux, travailler « aux frontières » veut dire avoir un pied dans l'institution de travail social et un pied dehors, pour coopérer avec de nouveaux partenaires à l'échelle d'un territoire : les élus locaux et les agents de différents services, les entreprises, les organismes de logement et de transport, etc. S'ils innovent, les travailleurs sociaux tiennent à conserver leur identité propre, ce qui passe par une transaction identitaire qui associe continuité et rupture. C'est une « double transaction », à la fois biographique et relationnelle (Dubar, 1998). Des partenaires ayant des objectifs opposés font des compromis transactionnels pour conclure sur une orientation ou une décision commune.

Le paradigme de la transaction sociale permet d'analyser la manière dont se (re)distribue le pouvoir entre les multiples acteurs, ainsi que les montages et les compromis entre eux, bien souvent précaires. Trois niveaux d'analyse sont privilégiés.

Axe 1 : Les rapports entre travailleurs sociaux et destinataires « actifs » du travail social et médiations

L'accent est mis sur les transactions entre les groupes qui se mobilisent pour défendre leurs droits sociaux, les travailleurs sociaux qui les soutiennent et l'institution dont ils relèvent. Les termes de « bénéficiaire, usager ou client » du travail social sont ambigus et nous préférons celui (un peu) plus neutre de « destinataire ». Le travail social est censé ne pas agir « pour », mais « avec » ses destinataires ; cette relation est-elle vraiment partenariale ? Qui est le destinataire : un individu ou un collectif ? Dans les pays anglophones et du nord de l'Europe, le *community work* (travail social communautaire¹) est une profession du travail social reconnue en tant que telle (Blanc et Eberhardt, 2011). En France, l'adjectif communautaire est tabou. Récemment, on a créé des formations à « l'intervention sociale d'intérêt collectif » (ISIC), mais avec quels débouchés professionnels ?

La question sous-jacente est l'*empowerment* (émancipation, ou pouvoir d'agir) des destinataires du travail social (Bacqué et Biewener, 2013). Les travailleurs sociaux qui s'y engagent sont confrontés à des problèmes politiques et éthiques. L'empathie et les formes du lien social à l'œuvre dans la relation entre le professionnel du social et les destinataires-partenaires de son travail doivent être explorées : Comment transigent-ils ? Quels sont les enjeux et les formes de transaction dans cette relation singulière ? (Charmillot *et al.*, 2008).

Axe 2 : Les rapports entre les professionnels et les partenaires institutionnels dans le cadre de projets et dispositifs en tensions

Une première dimension se centre sur « les tensions entre les professions du travail social » : dans les années 1990, le travail social en France s'est mobilisé contre son élargissement à « l'intervention sociale » (Chopart, 2000). Si une minorité, dans la prévention spécialisée notamment, y voyait une opportunité pour renouveler les pratiques du travail social et asseoir la légitimité de « l'action sur le milieu », le discours majoritaire s'arc-boutait sur la défense des professions statutaires du travail social et dénonçait la « concurrence déloyale » d'intervenants sociaux au statut précaire et formés au rabais.

La deuxième dimension se centre sur les effets des innovations institutionnelles et organisationnelles. Elles peuvent être mises en œuvre « par le haut », ou « par le bas », à partir des initiatives et des transactions sociales élaborées par les travailleurs sociaux, leurs partenaires et leurs destinataires. La mise en œuvre des normes de la « nouvelle gestion publique » (Merrien, 1999) transforme la régulation des actions sociales et éducatives du fait de la réorganisation des services sociaux privés et publics, soumis à des objectifs de réduction des coûts et de contrôle des procédures d'intervention. C'est un obstacle aux actions innovantes, mais il est parfois contourné. Les transactions peuvent s'analyser au regard de projets et dispositifs dans lesquels des travailleurs sociaux interviennent, en relation avec une ou plusieurs collectivités territoriales, services de l'Etat et autres organisations locales.

Axe 3 : Partenariats inter-professionnels

L'accent est mis sur les transactions nécessaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sociale locale, en lien notamment avec la confrontation des cultures et des référentiels professionnels mobilisés de part et d'autre.

La dimension de « la coopération avec des partenaires extérieurs au travail social », renvoie aux enjeux collectifs liés aux multiples normes et valeurs en concurrence. « Entre le *micro*, lieu de la négociation où la solution dépend en partie de l'habileté des intervenants et le *macro*, où il y a des interférences multiples et subtiles, il y a place pour divers niveaux »

¹ En anglais, *community* désigne d'abord la communauté territoriale (village ou quartier), la communauté professionnelle et, plus rarement, la communauté ethnique ou religieuse.

(Remy, 1996, p. 13). Par exemple, dans des territoires en déclin, le « développement social urbain » et le « développement social local » (plutôt rural), incitent les travailleurs sociaux à s'associer à des acteurs de l'entreprise, du logement etc. Certes, les premiers ne peuvent résoudre seuls les problèmes de chômage, de pauvreté et de précarité. Même si le logement social et le travail social ont des objectifs en partie communs, ils coopèrent difficilement car ils constituent des mondes qui s'ignorent, avec des cultures professionnelles éloignées. Un partenariat durable nécessite des compromis transactionnels. On a parlé en France du rendez-vous « à ne pas manquer » (formulation qui signifie qu'il l'est peut-être déjà !) entre la politique de la ville et le travail social (Brévan et Picard, 2000). Les expériences innovantes méritent d'être analysées et les échecs peuvent être instructifs.

Les contributions attendues peuvent :

- Analyser un partenariat engageant une forme de travail social à l'un de ces trois niveaux.
- Comparer différents cas. L'entrée peut être ethnographique, historique, institutionnelle, etc.
- Les contributions sur des pays étrangers, ou une comparaison internationale, sont particulièrement souhaitées :

« [Il ne faut pas] se laisser enfermer dans les termes franco-français du débat [...] : conférence de consensus, doctorat professionnel en travail social, place de la recherche dans les Écoles sociales et les Instituts régionaux de travail social (IRTS), concurrence des Instituts universitaires de technologie (IUT), projet de mise sur pied des Hautes écoles professionnelles en action sociale (HEPAS). [...] Ce débat est marqué par les tensions entre institutions concurrentes et/ou partenaires, par les jeux d'influence et de pouvoir, par la recherche, individuelle et institutionnelle, de légitimité (et de reconnaissance) académique, scientifique, politique, professionnelle » (Gaspar et Foucart, 2012, p. 12).

Indications bibliographiques

- Bacqué, Marie-Hélène et Biewener, Carole. 2013. *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Blanc, Maurice. 2009. « Genèse et fécondité heuristique de la transaction sociale », *Pensée plurielle*, n°20, p. 25-36 (www.cairn.info/revue).
- Blanc, Maurice et Eberhardt, Axel. 2011. « Travail social communautaire et mobilisation des habitants dans les quartiers populaires en Allemagne », *Informations sociales*, n°163, p.106-114 (www.cairn.info/revue).
- Brevaun, Claude et Picard, Paul. 2000. *Ville, une ambition nouvelle pour les métiers*, Rapport officiel, Paris, La documentation française.
- Charmillot, Maryvonne ; Dayer, Caroline ; Schurmans, Marie-Noëlle et Farrugia, Francis (coordi.). 2008. *Emotions et sentiments : une construction sociale. Apports théoriques et rapport au terrain*, Paris, L'Harmattan.
- Chopart, Jean-Noël (coordi.). 2000. *Du travail social à l'intervention sociale*, Paris, Dunod.
- Dubar, Claude. 1998. « Socialisation professionnelle et double transaction », in Freynet *et al.*, p.137-150.
- Freynet, Marie-France ; Blanc, Maurice et Pineau, Gaston (coordi.). 1998. *Les transactions aux frontières du social : formation, travail social, développement local*, Lyon, Chronique sociale.
- Ion, Jacques et Ravon Bertrand. 2005. *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte.
- Klein, Juan-Luis ; Laville, Jean-Louis et Moulaert, Frank (sous la dir.). 2014. *L'innovation sociale*, Toulouse, Erès.
- Gaspar, Jean-François et Foucart, Jean. 2012. « Recherche et travail social : enjeux scientifiques et académiques, pratiques et professionnels. Quête de légitimité et concurrences », *Pensée Plurielle*, n°30-31, p. 11-23 (www.cairn.info/revue).

- Lyet, Philippe. 2008. *L'institution incertaine du partenariat. Socio-Anthropologie de la gouvernance partenariale dans l'action sociale territoriale*, Paris, L'Harmattan.
- Merrien, François-Xavier. 1999. « La nouvelle gestion publique, un concept mythique », *Lien social et politiques*, n°41.
- Remy, Jean. 1998. « La transaction sociale : forme de sociabilité et posture méthodologique », in Freynet *et al.*, p. 20-42.
- Remy, Jean. 1996. « La transaction, une méthode d'analyse : contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme », *Environnement & Société*, n°17, p. 9-31 (<http://www.dsge-arlon.ulg.ac.be/SEED/images/stories/documents/r%E9mytransactionv2.pdf>).
- Streicher, Frédérique. 2012. « Recherche et ingénierie sociale : produits transactionnels et pratiques hybrides », *Pensée Plurielle*, n°30-31, p. 221-234 (www.cairn.info/revue).

COMITÉ SCIENTIFIQUE : FOUCART Jean, BLANC Maurice, STREICHER Frédérique, LYET Philippe, STOESEL Josiane, GIBOUT Christophe.

COMITÉ D'ORGANISATION : SOTTIAUX Anne, TENRET Catherine

SOUMISSION

Les propositions de communication ne devront pas dépasser 4000 signes espaces compris. Elles devront s'inscrire explicitement dans l'un des quatre axes. Elles comporteront les mots clés, les principales références bibliographiques et une brève présentation de l'auteur.e (ou des auteurs).

Elles seront envoyées aux adresses suivantes :

foucart.jean@skynet.be
maurice.blanc@unistra.fr

Elles seront lues et sélectionnées en aveugle par au moins deux membres du comité scientifique.

Les auteurs dont la communication est retenue devront envoyer leur texte, au plus tard le 30 août 2015. Ils recevront une notice précisant les critères à respecter.

A la suite du séminaire, le comité scientifique sélectionnera 10 communications qui feront l'objet d'un numéro spécial de la revue PENSÉE PLURIELLE. Il pourra demander aux auteurs des modifications.

DATES À RETENIR

- Envoi des propositions de communication : **15 mai 2015**
- Retour aux auteurs de l'évaluation du comité scientifique : **30 juin 2015**
- Envoi du texte de la communication : **30 août 2015**